

Image not found or type unknown



Restitution logement d'un proche par sa famille

Par **Vangismo**, le **02/05/2015 à 18:47**

Bonjour,rnrnMon frère en fin de vie a été rapatriée dans l'appartement de mes parents. Nous restituons son appartement au bailleur mercredi apres l'avoir vide. Le bailleur peut il exiger de nous le préavis ou des travaux de remise en état. La caution solidaire a pris fin en 2002.rnrnMerci pour votre réponse

Par **aliren27**, le **02/05/2015 à 21:10**

Bonjour,rnle bailleur peut retenir sur le DG le montant des dégradations qui seront ou pas mentionnées sur EDL de sortie et sur justificatifs (devis ou factures) et si le DG ne suffit, pas, alors oui il pourra réclamer la différence.rnCordialement

Par **Lag0**, le **03/05/2015 à 08:51**

Bonjour,rnEt pour ce qui est du préavis, oui, votre frère doit bien en respecter un. Suivant les cas, il peut être de 3 mois ou un mois.

Par **Vangismo**, le **03/05/2015 à 09:17**

Merci pour vos réponses.
Mon frère n'a pas de ressources, il était à l'ASS. Il ne percevait plus l'ASS, retiré de la liste des personnes en recherche d'emploi suite à l'annonce de sa maladie généralisée. Il ne percevait actuellement que la CAF. A défaut de ressources suffisantes, sa famille est-elle tenue de payer à sa place ?

Par **Lag0**, le **03/05/2015** à **09:20**

A priori, non, seul votre frère est redevable de ses dettes.

Par **Vangismo**, le **03/05/2015** à **09:54**

Merci beaucoup. La CAF fait-elle partie des ressources opposables pour recouvrir des dettes ?

Par **Vangismo**, le **03/05/2015** à **11:36**

Je me suis rendue sur le site de la CAF et j'ai vu que oui dans le cas de loyers non payés, je pense que les loyers de préavis sont donc dans ce cas. En tout cas merci beaucoup pour vos éclairages. Très précieux ce site !

Par **moisse**, le **03/05/2015** à **15:50**

Bonsoir,
Si vous voulez un conseil gratuit: avant l'état des lieux et la restitution des clefs, prévoyez en famille une remise en état.
Nettoyage, lessivage des murs, lessivage des éventuelles moisissures sur les joints d'évier et lavabo, bouchage des trous...si vous ne voulez pas multiplier les débours qui suivront.